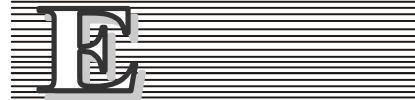




NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr: GÉNÉRALE  
E/ECA/SA/ICE.XV/2009/3  
15 mai 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

## COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

### Quinzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique australe

23-25 Juin 2009  
Lusaka, Zambie

#### **La prise en compte de l'intégration régionale (IR) dans les plans et programmes de développement nationaux: Note d'orientation** (Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

##### **Résumé**

En dépit des avantages manifestes de l'intégration régionale (IR), peu de succès ont été enregistrés par la SADC et d'autres groupements économiques régionaux dans l'atteinte de leurs objectifs, au regard du faible volume du commerce intra-régional. Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer le manque de progrès dans les efforts d'intégration en Afrique, les principales étant l'«absence d'engagement politique fort et soutenu sur la liste des facteurs qui freinent la progression sur la voie de l'intégration économique en Afrique (Alemayehu et Haile, 2002) conjuguée avec la réticence des gouvernements à: (i) transférer la souveraineté de la prise de décisions macroéconomiques à une instance régionale; (ii) faire face aux coûts de consommation potentiels que pourraient entraîner les importations en provenance d'un État membre où les coûts sont élevés; (iii) accepter une répartition inégale des gains et des pertes qui pourrait résulter d'un accord d'intégration ; et (iv) rompre les liens économiques existants avec des États non membres.

À certains égards, la lenteur des avancées dans le domaine de l'intégration régionale illustre l'absence de mesures stratégiques visant à influencer directement les politiques, les plans et les décisions en vue d'y inclure les engagements en faveur de l'intégration régionale pris dans le cadre de la SADC. Notre constat est que l'approfondissement de l'intégration régionale passe par l'adoption, à l'échelle nationale, de mesures et stratégies appropriées, notamment des positions nationales plus prospectives qui vont au-delà de la simple signature de protocoles et se traduisent en mise en œuvre effective de programmes assortie de délais et de lignes budgétaires sans équivoque. À cet effet, la notion de prise en compte de l'intégration régionale s'inscrit dans une stratégie visant à améliorer la réponse et appeler davantage l'attention sur les objectifs d'intégration régionale, et devrait s'accompagner de l'adoption de lois, de la formulation de politiques, de l'allocation de ressources, de la conduite d'études, d'activités de plaidoyer ou d'un dialogue, de l'exécution et du suivi de projets et programmes.

Le CIE est invité à émettre ses opinions sur la prise en compte en tant que stratégie efficace d'intégration régionale et à fournir une orientation pratique sur la réalisation du processus.





## **I. Contexte**

1. Le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique australe (CEA/BSR-AA) a été associé à un certain nombre d'activités qui influencent l'orientation et les modalités de fonctionnement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Il s'agit notamment d'actions visant à mettre en oeuvre le Plan de développement stratégique indicatif régional (RISDP) et le Plan stratégique indicatif de l'organe sur la politique, la défense et la coopération dans le domaine de la sécurité (SIPO) de la SADC, qui constituent le soubassement du renforcement de l'intégration régionale. Le RISDP recense les principaux éléments et les objectifs généraux de l'intégration régionale, alors que le SIPO met l'accent sur le programme de développement global et les priorités destinés à renforcer sensiblement le processus d'intégration régionale. Depuis l'adoption du RISDP et du SIPO, la SADC rappelle constamment à tous ses partenaires la nécessité d'harmoniser leurs politiques et programmes avec ces deux Plans, et de mener des interventions dans les domaines qui en favorisent directement l'exécution.

2. À cet effet, le programme pluriannuel du BSR-AA intègre des activités visant à adopter une approche structurée pour la cohérence des politiques et programmes nationaux avec ces modèles d'intégration régionale. La présente Note d'orientation a pour objectif d'impulser un débat élargi sur la nécessité pour les États membres de prendre en compte les objectifs de l'intégration régionale dans les plans de développement nationaux et les processus décisionnels, en vue d'internaliser les initiatives régionales en faveur du développement. Ce processus exige la mise en place de mécanismes institutionnels, administratifs et juridiques bien structurés d'appui aux processus décisionnels de prise en compte sur une base durable et dans sa forme actuelle.

## **II. Prise en compte de l'intégration régionale dans les plans de développement nationaux: perspectives contextuelles, défis de renforcement des capacités institutionnelles et humaines**

### **Perspectives contextuelles**

3. Les initiatives d'intégration régionale en Afrique ont une longue histoire et remontent à la création de l'Union douanière sud-africaine (SACU) en 1910, et de la Communauté d'Afrique de l'Est en 1919. Par la suite, des dimensions du développement axées sur les perspectives de développement de l'Afrique, notamment le Plan d'action de Lagos adopté en 1980 et l'Acte final de Lagos, ont placé l'intégration des économies africaines au rang de critères essentiels pour l'accélération du développement. Dans cette optique, un certain nombre de groupements économiques régionaux ont vu le jour à travers le continent à partir des années 70 (Alemayehu et Haile, 2002). Aujourd'hui, tous les pays d'Afrique sont membres d'au moins un groupement économique régional.

4. Les avantages de l'intégration régionale dans l'espace SADC ne sont plus à démontrer et sont bien documentés. Il faudra cependant les mettre à profit dans la sous-région. L'intégration régionale peut contribuer au développement économique dans la sous-région à maints égards, notamment i) en encourageant les États membres à mutualiser leurs ressources pour réaliser d'importants investissements à l'échelle régionale, ii) par le renforcement des connaissances et capacités des citoyens, et des opportunités permanentes qui s'offrent à eux en matière de pratique des affaires au sein et en dehors des frontières, pour la création de la richesse, et iii) en élargissant l'éventail d'options stratégiques et de solutions disponibles dans les processus stratégiques au niveau de la sous-région. Ces

activités permettront d'affermir l'approche fondée sur la maximisation de l'importance de la coopération économique et sociale, afin d'améliorer les résultats du développement dans la sous-région.

5. Comme l'a si bien fait remarquer l'ancien Secrétaire exécutif de la CEA, Son Excellence, Dr. K.Y. Amoako, dans le discours-programme qu'il a prononcé lors de la 22<sup>ème</sup> session du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO): *“Ici, en Afrique, alors que nous renforçons les institutions sous-régionales, nous devons également prendre des décisions politiquement difficiles que seuls les braves dirigeants des gouvernements nationaux peuvent garantir. Mais ces décisions sont nécessaires pour donner une reconnaissance explicite au fait que l'intégration régionale véritable et rationnelle, tout comme l'inévitable processus de mondialisation, sont des démarches politiques, qui impliquent le renoncement à certains aspects de la souveraineté ».*

6. *Aussi, les pays doivent-ils se préparer à comprendre et être en mesure de réconcilier les objectifs nationaux et les avantages régionaux plus généraux. Dans ce contexte, il est évident que si l'intégration régionale constitue un outil pour la croissance, elle ne saurait dissimuler les failles d'une préparation inadéquate au plan national. Pas plus que l'intégration économique ne peut passer sur les problèmes politiques entre États. Mais elle peut renforcer les intérêts mutuels, qui peuvent mettre les questions politiques troublantes sur une perspective plus large »<sup>1</sup>.*

7. Il ne fait donc aucun doute que l'intégration demeure une stratégie essentielle qui permettra à l'Afrique, continent essentiellement composé de pays classés parmi les moins avancés ou en développement, de devenir un bloc fort et uni de pays développés et une force à l'échelle mondiale. L'exigence d'intégration en Afrique est indiscutable, voire stratégique, notamment en ce qui concerne la protection des intérêts du continent (ARIA III, 2008). Les pays qui s'adossent à un programme d'intégration régionale pour établir la coopération en matière de politiques budgétaires, monétaires et commerciales, entre autres impératifs, engrangent, en général, des gains substantiels et dynamiques. Cependant, les gains escomptés ne peuvent être obtenus que si les pays qui coopèrent dans le cadre de dispositifs d'intégration régionale, se dotent d'un cadre transparent fondé sur des mécanismes juridiques, administratifs et institutionnels performants.

8. En outre, les effets de la crise économique et financière mondiale, et ses conséquences négatives perceptibles sur les économies nationales, peuvent inhiber les efforts entrepris pour mettre en oeuvre les engagements pris au niveau régional et, ainsi, donner tout son sens à la notion de situation d'urgence. Il y a vingt mois à peine, rien ne laissait prévoir une crise financière mondiale. Cependant, très rapidement, à l'instar d'un Tsunami, elle a annulé les gains économiques et sociaux durement acquis, dans de nombreuses économies à travers le monde. Elle menace, de surcroît, de faire dérailler le processus d'intégration régionale, notamment en Afrique australe, en raison de la forte corrélation entre le développement et les activités d'exportation. Les taux de croissance se sont effondrés et ont entraîné une réduction des revenus nationaux, sapant les efforts déployés par les gouvernements pour atteindre leurs objectifs économiques et sociaux.

9. Il est largement admis que la prise en compte des objectifs d'intégration régionale dans les plans nationaux a des implications financières ; c'est pourquoi la récession mondiale attribuable à la

---

1 [http://www.uneca.org/eca\\_resources/speeches/amoako/99/120999speech\\_kyamoako\\_ecowas.htm](http://www.uneca.org/eca_resources/speeches/amoako/99/120999speech_kyamoako_ecowas.htm)

crise du crédit pourrait ralentir le rythme de la mise en œuvre des engagements du pays vis-à-vis des accords régionaux. Cependant, la crise financière mondiale est un signal fort quant à l'urgence et l'importance de l'accélération du processus d'intégration régionale dans l'espace SADC. Un bloc économique solide ferait office de tampon pour les économies vulnérables, en particulier contre les chocs majeurs tels que la crise mondiale actuelle.

10. Les financements des donateurs et autres formes d'appui à la SADC sont, à l'heure actuelle, trop importants, et les États membres ne participent de préférence aux activités qu'à la demande des donateurs. L'absence de volonté politique nécessaire pour mobiliser les contributions financières à charge des pays membres de la SADC se traduit, dans la région, par une forte dépendance à l'égard des donateurs.

11. En août 2008, douze (12) des quatorze (14) États membres de la SADC ont mis en place une zone de libre-échange (ZLÉ)<sup>2</sup>, offrant aux pays des possibilités de tirer pleinement profit des avantages de l'intégration. La zone de libre-échange de la SADC crée un marché régional de 360 milliards de dollars EU, avec une population totale de 170 millions et compte des économies qui enregistrent des taux de croissance de 7% par an<sup>3</sup>. L'Angola et la RDC devraient adhérer à la ZLÉ, ce qui constituerait un apport de 72 milliards de dollars EU et 77 millions de personnes au marché de la SADC. La sous-région saisit donc parfaitement la dimension du potentiel qui résulte de l'intégration régionale, propre à élargir le champ des investissements, améliorer les opportunités commerciales entre États membres ou en leur sein, et faciliter la libre circulation des personnes ainsi que celle d'autres facteurs de production. Les nombreux protocoles et initiatives déjà signés par les États membres en vue d'approfondir l'intégration en constituent la preuve.

12. S'agissant de la pleine réalisation de la ZLÉ, parmi les principaux défis qui se posent aux pays membres de la SADC figurent notamment, l'absence d'harmonisation des politiques sectorielles qui complique le processus de suivi et évaluation des programmes, et une discordance généralisée entre les politiques régionales et nationales. La situation est davantage exacerbée par le manque d'instruments coercitifs, pour obliger les États membres à respecter les obligations et les mandats régionaux officiels, et de mécanismes obligatoires, transparents, responsables et prévisibles de suivi et d'application des normes régionales en matière d'intégration au niveau de la SADC.

## **I. Défis institutionnels**

13. S'il est avéré que les orientations politiques des gouvernements de la sous-région favorisent la réalisation de l'intégration régionale, il convient toutefois, à cet égard, de veiller à surmonter la pléthore de conditions et défis endogènes. De nombreux pays, par exemple, se débattent encore avec des mécanismes institutionnels peu performants qui font que tirer parti localement des politiques régionales relève des travaux d'Hercule! Autre problème, la faible articulation entre les politiques régionales et les plans nationaux, avec pour résultat une intégration marginale des objectifs régionaux à l'échelon national.

---

2 L'Angola, la RD Congo et le Malawi n'ont pas encore signé l'accord ZLE

3 (See <http://www.sadc.int/fta>)

14. Certains pays ne se sont pas dotés de ministères ou de départements responsables essentiellement de la coordination des questions d'intégration régionale. La mauvaise ou faible coordination des politiques et programmes d'intégration régionale en sont l'illustration. Cette situation favorise également la majoration des coûts des transactions entre agences et départements publics en charge de l'intégration régionale ou en leur sein, d'autant que ces structures s'occupent de plusieurs institutions qui travaillent sur des programmes similaires. Il est donc essentiel de s'inspirer des «meilleures pratiques» adoptées par des pays comme Maurice et plus récemment le Zimbabwe, qui ont mis en place des ministères consacrés totalement à l'intégration régionale, en prenant en compte les avantages et inconvénients du modèle adopté et instauré.

15. L'appropriation des objectifs d'intégration convenus est marginale au niveau national. Très peu de parlements possèdent un solide portefeuille de projets intégrateurs. Lors de la Conférence régionale parlementaires/société civile sur le commerce et l'intégration qui s'est tenue en 2007, les parlementaires ont insisté sur le fait qu'ils estiment être laissés dans l'ignorance des questions qui portent sur le commerce et l'intégration régionale (Saurombe, 2009).

16. On ne soulignera jamais assez l'importance du rôle des Parlements dans les initiatives de la SADC. Le législatif doit pouvoir s'appuyer sur des fondements juridiques pour superviser le processus d'intégration régionale; il doit être suffisamment et correctement informé à propos des politiques gouvernementales, et avoir l'occasion d'interpeller les ministères et négociateurs compétents sur les questions d'intégration régionale.

17. La compréhension globale du processus d'intégration régionale et l'adhésion à ses objectifs font défaut dans la sous-région. Le secteur privé et la société civile sont certes associés à l'entreprise d'intégration, mais de manière inadéquate. Il convient par ailleurs de relever que l'envergure du commerce informel dans la région a toujours été sous-estimée. Cette ressource peut être exploitée pour mieux saisir la nécessité d'une intégration régionale.

18. L'impact néfaste du VIH/SIDA sur les ressources humaines, une composante essentielle pour impulser une dynamique au programme d'intégration régionale et en assurer la prise en compte, ne saurait être minorée. Plus est, des personnels qualifiés ont quitté leurs postes dans l'administration pour des emplois mieux rémunérés dans le secteur privé, ce qui a sensiblement réduit les effectifs des programmes publics.

## **II. Défis en matière de renforcement des capacités**

19. Pour assurer la prise en compte de l'intégration régionale dans les programmes nationaux, il faudra renforcer les capacités aux niveaux national et sous-régional. Il s'agira d'une part, d'apporter un appui aux pays dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies de modernisation et/ou de diversification et, d'autre part, d'évaluer les pertes de revenus potentielles imputables à la libéralisation des échanges ainsi que les réformes fiscales et budgétaires propres à garantir des sources de revenus plus viables.

20. Lorsque les réformes législatives, réglementaires et administratives indispensables pour mettre en application les engagements nationaux pris dans le cadre de l'intégration régionale auront été identifiées, le soutien financier requis pour les garantir pourra être inclus dans l'appui à la gouvernance.

Ces activités viendront compléter les mesures visant le renforcement des capacités régionales, et répondront aux besoins clairement recensés à l'échelle nationale.

21. L'assistance technique au secteur privé, en matière de commerce, se fondera sur les programmes d'aide liés au commerce actuels et ouvrira de nouvelles pistes dans le renforcement des capacités du secteur privé.

22. En ce qui concerne les engagements en matière d'intégration régionale, en particulier la nécessité d'en améliorer le niveau de mise en oeuvre et de préparation au plan national, il faudra augmenter les capacités techniques des ministères et des administrations, promulguer ou envisager de promulguer des réformes législatives, et renforcer la capacité du secteur privé et de la société civile de participer à un dialogue ouvert avec d'autres parties prenantes compétentes.

23. Au niveau sous-régional, il conviendra de mettre l'accent sur la capacité du Secrétariat de la SADC d'assurer la prise en compte de l'intégration régionale au niveau national et d'accélérer les processus d'application des protocoles.

#### **V. Prise en compte de l'intégration régionale dans les plans nationaux: ce que cela signifie et ce que cela nécessite**

24. Les États membres de la SADC ont souscrit au processus d'intégration régionale comme moteur de leur participation effective à l'économie mondiale et au nouveau paradigme du développement. Cependant, les bénéfices de ce processus dépendent largement de l'efficacité des efforts dans la «prise en compte» de l'intégration régionale dans les plans de développement nationaux, conformément au RISDP et au SIPO. Le processus de prise en compte se rapporte à l'*intégration* systématique des objectifs et des initiatives connexes de l'intégration régionale (IR) et au processus de *création de l'appropriation* du programme dans l'ensemble des plans de développement nationaux, les *stratégies de réduction de la pauvreté* et dans la société, afin d'atteindre la «*légitimité populaire*» nécessaire à la réussite de l'entreprise d'intégration régionale.

25. La prise en compte suppose également la traduction des stratégies en engagements soutenus par des objectifs explicites, assortis d'estimations précises des coûts et avec des indicateurs mesurables de production, résultats et réalisation, en s'assurant leur articulation constante et efficace avec les cadres de dépense à moyen terme et les budgets de l'État (Akong, N.C., 2007). Le processus de prise en compte devra, par conséquent, insister tout particulièrement sur la production de solides rapports présentant les indicateurs de production, de résultats et de réalisation les actions stratégiques sous des formes et formats cohérents, utilisables dans le suivi, l'évaluation et le plaidoyer pour le renforcement de la prise en compte de l'intégration régionale dans les plans nationaux. De manière plus générale, les initiatives d'intégration régionale devraient conduire in fine à une croissance économique, une réduction de la pauvreté et un développement socio-économique global.

26. Le régionalisme en Afrique australe a été impulsé d'en haut par les organisations officielles et n'a guère bénéficié du soutien et de la participation du secteur privé et du grand public. L'absence de pouvoir, d'autorité et de ressources du Secrétariat nécessaires pour faciliter l'intégration régionale; la capacité très inégalement répartie des unités de coordination du secteur pour poursuivre et mettre en oeuvre des politiques au niveau national, et la capacité limitée de mobilisation des ressources propres de la région ainsi que la forte dépendance aux ressources financières extérieures qui en résulte (Van

Niekerk, et Moreira, 2002), ont conduit à des échecs dans la réalisation du plein potentiel de l'intégration régionale dans la sous-région.

27. Le processus de «prise en compte» englobe deux composantes interdépendantes. La composante institutionnelle, relative à la ratification des accords convenus, la mise en place des institutions de gestion du programme d'intégration régionale, la traduction des objectifs d'intégration en plans nationaux et l'harmonisation et l'unification des systèmes juridiques nationaux. Les plans nationaux créent le mécanisme de traduction des objectifs d'intégration régionale en priorités stratégiques concrètes et, plus important encore, en assurent les liens avec les budgets de l'État et fixe des objectifs et des indicateurs en vue du suivi des progrès.

28. La deuxième composante s'articule autour du processus d'appropriation par l'intériorisation du programme d'intégration régionale, notamment l'introduction d' «une certaine manière de réfléchir et d'agir sur ce qui est admis généralement, et de permettre qu'elle développe un comportement naturel afin de pénétrer et de conduire à un changement de mentalité du grand public». La dimension régionale devrait être intégrée dans tous les domaines, programmes et activités des institutions nationales pour qu'elle ne soit plus considérée comme une question étant du seul ressort des hautes instances de l'État (chef d'État, ministres, hauts fonctionnaires), mais inscrite au nombre des préoccupations, au plan national, de la société et des institutions, et qu'elle soit élevée au rang de devoir pour l'ensemble de la communauté et de ses citoyens.

29. La prise en compte du programme d'intégration régionale de la SADC dans les plans de développement nationaux ne se fonde donc pas sur la simple mention des questions concernant la SADC dans des documents d'exécution des mandats, mais s'attache en fait à analyser les questions liées au programme d'intégration régionale de la SADC, à en établir les priorités, à formuler, mettre en œuvre et assurer le suivi des politiques et réformes structurelles appropriées et nécessaires, et à définir les principales responsabilités des institutions. Les initiatives d'intégration régionale requièrent une forte implication des mécanismes de gestion publique et une mise en œuvre à l'échelle nationale. L'absence d'engagement total dans la conduite de ces initiatives au plan national se traduit par des avancées marginales au niveau de la sous-région. Le processus doit être inclusif pour susciter une forte adhésion de la société. Il importe de faire des efforts délibérés afin d'associer le secteur privé, les milieux d'affaires, les acteurs non gouvernementaux (ANG) et autres parties prenantes à l'entreprise d'intégration.

30. Dans la mesure où l'application des traités nécessite de convaincre le secteur privé, de le rassurer et de l'amener à en saisir les enjeux, il est primordial d'assurer une participation active de ce secteur en particulier et du grand public, en général. Il ressort des études nationales que la pénurie de ressources publiques fait obstacle à la pleine participation du secteur privé, et que lorsque des ressources sont dégagées, la participation au processus se limite aux représentants de la chambre de commerce. Par ailleurs, le manque de connaissances appropriées dans l'utilisation, par les associations du secteur privé, des informations disponibles, constitue un problème majeur.

31. La mise en place d'organes publics spécifiques, responsables de la promotion et de la gestion de l'intégration régionale au niveau national (à l'instar de certains pays d'Afrique de l'Ouest comme le Burkina Faso, le Sénégal, le Ghana, et le Nigeria, entre autres), non seulement démontrerait l'engagement des pays (Alemayehu et Haile, 2002) mais rehausserait également l'efficacité de la mise en application des traités à l'échelon national.

32. Un dialogue inclusif national public-privé sur l'intégration régionale susciterait une prise de conscience de la question et permettrait de formuler, pour le secteur privé et la société civile, des recommandations sur les réponses nationales adaptées quant aux possibilités et défis liés à l'intégration régionale, et d'accélérer le processus de prise en compte.

## **VI. Suggestions en matière de prise en compte de l'intégration régionale**

33. Malgré les défis précités, il convient de consolider les gains déjà obtenus, par l'élaboration de produits et de repères clairs en faveur de l'intégration régionale. De plus, des efforts doivent être entrepris pour définir des stratégies destinées à amener les États membres à réaliser systématiquement et de manière progressive les objectifs d'intégration régionale dans leurs propres plans nationaux. Les avancées réalisées dans les critères d'appréciation de l'intégration régionale peuvent être évaluées en mesurant, le degré d'appropriation et de prise en compte des objectifs d'intégration régionale dans les plans de développement et les documents stratégiques nationaux ; les progrès accomplis dans l'idée même de l'intégration régionale; les avancées enregistrées dans le cadre d'autres communautés économiques régionales (CER); et la probabilité d'atteindre la phase finale de l'intégration selon le calendrier déterminé. Le succès du processus repose en partie sur la prise en compte de l'intégration dans les plans nationaux, accompagnée par exemple, de réformes des finances publiques; de la diversification de la structure économique; de l'augmentation des taux de croissance jusqu'à un seuil compris entre 7% et 9%, tel que recommandé dans le cadre des Objectifs de développement du millénaire (ODM); le renforcement des capacités de commerce intra-régional et la mise en place d'infrastructures d'appui. Cette orientation nécessitera l'adoption d'actions stratégiques qui porteront notamment sur les activités suivantes:

- a) Les politiques et programmes indispensables à la prise en compte de l'intégration régionale sont recensés à l'échelle nationale;
- b) Des procédures institutionnelles sont établies au sein du gouvernement et au niveau des parties prenantes afin d'assurer une plus grande participation au processus d'intégration régionale;
- c) Le rôle des gouvernements, des OSC et des autres parties prenantes dans le processus d'intégration est précisé et renforcé;
- d) L'insertion de l'intégration régionale dans les plans, programmes, projets et politiques de développement nationaux est réalisée;
- e) Le renforcement de la capacité des ministères et d'autres institutions d'inclure l'intégration régionale dans la prise des décisions budgétaires, les stratégies sectorielles et l'exécution des programmes est menée à bien;
- f) Le renforcement de la capacité des gouvernements d'inclure la viabilité de l'intégration régionale dans leurs stratégies est matérialisé;
- g) Les parties prenantes sont plus largement associées aux efforts visant à attirer l'attention sur l'importance de la prise en compte de l'intégration régionale en matière de croissance et de réduction de la pauvreté;
- h) Les points de contact des ministères chargés de coordonner les questions relatives à l'intégration régionale à l'échelle nationale sont identifiés et renforcés.

## VII. Initiative dans la prise en compte de l'intégration régionale

34. Le Mozambique, en collaboration avec le BSR-AA, a récemment abrité une Conférence internationale sur la prise en compte de l'intégration régionale dans les plans nationaux. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre d'une grande initiative de la Faculté de droit de l'Université Eduardo Mondlane (UEM) visant à favoriser et promouvoir le renforcement des capacités dans le but de réaliser, au Mozambique, le processus d'intégration régionale de la SADC et, partant, de permettre à ce pays d'en tirer pleinement avantage. Les principaux objectifs de la conférence étaient notamment de:

- i. servir de cadre de discussion et constituer le soubassement du processus d'intégration régionale de la SADC, principalement pour amener la société mozambicaine et les universitaires à se sentir concernés par cette question;
- ii. faciliter l'identification du rôle et de la contribution de l'enseignement supérieur et des instituts de formation aux initiatives de sensibilisation, à la diffusion d'informations et à la mise en œuvre des politiques d'intégration régionale de la SADC;
- iii. susciter une prise de conscience des questions concernant l'intégration régionale et de la législation de la SADC, et avoir un impact sur la société mozambicaine à tous les niveaux;
- iv. favoriser des stratégies pragmatiques pour le développement des connaissances, la recherche, la création de base de données et la publication de matériaux pertinents.

35. À l'issue de la Conférence, les résultats escomptés suivants ont été atteints:

- a) l'identification d'approches visant à faciliter le renforcement des capacités et la conduite de l'initiative d'aide à l'information mise en place par la faculté;
- b) la création d'un Réseau de partenariats universitaires pour l'intégration régionale dans la SADC, ayant pour but la recherche, et l'enseignement, la publication, le développement et le partage des connaissances sur les questions d'intégration régionale;
- c) la mise en place d'un centre régional de documentation et de référence qui favoriserait le développement des connaissances, la recherche, les échanges et la diffusion de matériaux entre les institutions membres.

36. Prenant le Mozambique comme étude de cas, la présente Note, recommande vivement la nécessité d'étudier la possibilité de reproduire l'expérience de ce pays dans le reste de la sous-région, en tenant compte des exigences nationales spécifiques et de la diversité des paysages politiques. Il est certain que le Mozambique offre un point d'entrée privilégié pour les autres pays de la sous-région qui amorceront la mise en cohérence de leurs politiques, pratiques et mécanismes institutionnels afin de répondre aux besoins d'intégration régionale, en incluant résolument cette question dans les programmes nationaux.

37. Il faudrait donc obtenir un appui décisif afin de renforcer les capacités, réaliser et mettre en oeuvre la prise en compte de l'intégration régionale dans les secteurs économiques et sociaux au sein de la sous-région, faciliter les échanges, entre pays, d'enseignements tirés des expériences et, par ailleurs, favoriser les échanges interpays. En outre, il convient de faire des efforts pour identifier les tremplins vers une prise en compte effective de la planification de l'intégration régionale au niveau national.

## **VIII. Rôle de la CEA dans le processus de prise en compte de l'intégration régionale dans les plans et programmes de développement nationaux**

38. La prise en compte de l'intégration dans les plans et programmes s'inscrit dans le cadre du mandat de la CEA d'exploiter les ressources régionales pour le développement de l'Afrique, et comporte la prestation de services consultatifs ainsi que la fourniture d'une assistance technique. La mise en place de cadres pour l'harmonisation des politiques en appui à l'intégration régionale des politiques sectorielles dans la région SADC, a dynamisé nos efforts de prise en compte de l'intégration régionale dans les plans et programmes de développement nationaux. À cet égard on peut notamment citer les interventions en cours dans les domaines de l'exploitation minière, l'énergie, la parité etc. dans l'optique d'aider les pays à mettre en cohérence leurs politiques nationales et les exigences régionales.

39. Le processus de prise en compte de l'intégration régionale dans les plans et programmes de développement devra être renforcé par l'adoption d'une démarche globale qui cerne diverses questions notamment:

- a) **Des procédures d'harmonisation des politiques nationales-** Il faudrait établir des passerelles et encourager la cohérence entre les plans de développement régionaux et nationaux en particulier les politiques, stratégies et programmes. La prise en compte de l'intégration régionale dans les plans nationaux devra nécessairement s'accompagner d'une analyse rigoureuse et de preuves empiriques de l'impact sur le développement. Il conviendra par ailleurs de promouvoir et d'appuyer la mise en priorité effective de l'intégration régionale en matière de développement, dans tous les plans nationaux au niveau de la sous-région.
- b) **L'engagement national en faveur du développement des infrastructures-** Les politiques et normes infrastructurelles devraient être harmonisées dans la sous-région pour encourager l'intégration physique. En outre, les gouvernements devront établir des priorités en matière de dotations et dépenses budgétaires pour assurer la fourniture et l'entretien des infrastructures.
- c) **La mobilisation de ressources en appui à l'intégration régionale-** La mobilisation par la SADC de ses propres ressources pour approfondir l'intégration, accroît la participation des parties prenantes et l'appropriation au niveau national, l'assistance extérieure étant considérée comme venant compléter les ressources internes.
- d) **L'appropriation du processus d'intégration régionale au niveau national,** en particulier par la conduite d'initiatives de sensibilisation, la mobilisation de la participation du secteur privé et des OSC, l'évaluation de l'impact de l'intégration régionale sur les politiques afin de fournir les informations les plus pertinentes sur les processus d'intégration en cours et futurs. Il faudrait élaborer et promouvoir, au sein de la SADC, une série harmonisée de repères et d'indicateurs d'intégration régionale qui seront communiqués aux gouvernements, au secteur privé, aux entreprises, à la société civile et autres parties prenantes pour faciliter le suivi des progrès. Il s'agira également d'encourager la tenue d'un dialogue ouvert sur l'intégration régionale, auquel prendront part le secteur public, les milieux d'affaires formels et informels, les organisations de la société civile et le grand public au niveau national.

- e) **L'utilisation des TIC comme outil pour assurer la prise en compte-** Il est indispensable d'élaborer des stratégies régionales en ligne qui seraient coordonnées par la SADC dans le cadre de l'échange d'informations sur la prise en compte de l'intégration régionale dans les plans nationaux.
- f) **La réponse institutionnelle** – Il faudrait mettre en place des dispositifs administratifs et juridiques pour accélérer le rythme de la prise en compte des objectifs d'intégration économique dans les plans nationaux et les processus de prise de décisions dans nos propres pays. Les États membres doivent, à court terme, introduire les questions relevant de l'intégration régionale dans le discours parlementaire, et améliorer le système de communication des informations aux parlementaires qui, à leur tour, les partageraient avec leurs électeurs et feraient part de leurs réactions précieuses sur la question.
- g) **Le renforcement des capacités-** Le renforcement des capacités est un outil essentiel permettant la réalisation de l'intégration régionale par une contribution et une participation actives des différentes parties prenantes dans la prise en compte de l'intégration régionale au niveau national. Le renforcement des capacités devrait revêtir une dimension globale pour couvrir les besoins financiers, humains et institutionnels afin d'améliorer la compréhension des politiques et l'exécution des programmes.
- h) **La mise en place de partenariats pour approfondir l'intégration régionale:** La SADC doit former des alliances et des partenariats stratégiques avec différentes parties prenantes, notamment la communauté internationale des donateurs, les banques de développement régionales, les administrations, le secteur privé, la société civile etc. pour conduire le processus d'intégration régionale. Ces partenariats peuvent revêtir une dimension nationale, sous-régionale ou mondiale. Au niveau local, la mise en place de partenariats et le renforcement de ceux déjà établis permettront de conjuguer les efforts et partant, de créer de nouvelles possibilités d'améliorer la capacité des États membres d'exécuter, avec efficacité et efficience, des programmes de développement d'envergure.

## **IX. Conclusion**

40. On n'insistera jamais suffisamment sur la nécessaire prise en compte de l'intégration régionale dans les plans nationaux. Il s'agit là d'un outil essentiel pour évaluer l'engagement national en faveur de l'intériorisation des politiques et obligations régionales. Il convient de rendre hommage aux chefs d'État et de Gouvernement par le biais de la SADC, pour avoir adopté la ZLÉ en août 2008. Cette décision importante et courageuse constitue un grand pas vers la promotion de l'approfondissement de l'intégration régionale, sans laquelle il est impossible de parvenir à un développement économique et social collectif dans la sous-région. Cet élan doit être maintenu afin que le reste de la région bénéficie des avantages de l'intégration. Il est toutefois bien plus important de s'attacher à traduire les objectifs convenus à l'échelle régionale en politiques, stratégies et programmes nationaux, par une prise en compte systématique du processus d'intégration régionale. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique australe pourrait jouer un rôle de catalyseur et de facilitateur dans ce processus, en contribuant au renforcement des capacités des États membres, afin de mieux les outiller dans la mise en œuvre de politiques et programmes régionaux.

## Références

Akong, N.C., (2007), Energising Regional Integration: A toolkit for Mainstreaming Energy Access in National Development Strategies for Poverty Reduction of the Economic Community of West African States (ECOWAS/UEMOA), Study Commissioned by the UNDP

Alemayehu G., and Haile K., Regional Economic Integration in Africa: A Review of Problems and Prospects with a Case Study of COMESA, 2002

ECA and AU (2008), Assessing Regional Integration in Africa III, Towards Monetary and Financial Integration in Africa, Economic Commission for Africa, Addis Ababa, Ethiopia

Garzon, I., Programming Guide for Strategy Papers, Regional integration, EPAs and Trade Programming Fiche, European Commission, January 2006

London Resource Centre, COMESA and EPA: Awkward Bedfellows? Policy Brief, 25<sup>th</sup> Years CUTS international, 1/2007

Saurombe, A., Regional Integration Agenda for SADC “Caught in the winds of change” Problems and Prospects, *Journal of International Commercial Law and Technology*, North West University, South Africa, Vol. 4 Issue 2 (2009).

Van Niekerk, L.K., and Moreira, E.P, Regional Integration in Southern Africa, overview of recent developments, The World Bank, December 2002